

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 27 septembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n°D_2023_09_27_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2023 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2023 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

61524 – Entretien bois et forêt	+	14 842.00 €
617 – Etudes et recherches	+	9 720.00 €
6234 – Réceptions	+	1 600.83 €
65568 – Autres contributions	-	15 000.00 €
6561 – Organismes de regroupement	+	15 000.00 €
65748 – Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	+	2 000.00 €
6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-	1 103.00 €
7392221 – FPIC	+	1 074.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	28 133.83 €

Section de fonctionnement**Recettes de fonctionnement**

7022 – Coupes de bois	-	1 520.00 €
722/042 – Immobilisations corporelles	+	1 487.46 €
73223 – Fonds départemental des DMTO	+	124 842.00 €
73224 - Fonds de péréquation de la VA des entreprises	-	110 000.00 €
75888 – Autres	+	8 200.00 €
7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants	+	2 084.37 €
Total recettes de fonctionnement	+	28 133.83 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

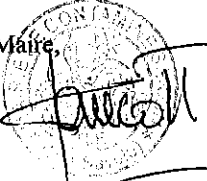

165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	1 050.00 €
2033 – Frais d'insertion	+	1 500.00 €
2111 – Terrains nus	+	11 000.00 €
21318/040 – Autres bâtiments publics	+	1 487.46 €
21351 – Bâtiments publics	-	6 672.46 €
2151 – Réseaux de voirie	-	20 000.00 €
21533 – Réseaux câblés	+	59 000.00 €
2158 – Autres installations, matériel, outillages techniques	-	3 500.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	-	8 000.00 €
Total dépenses d'investissement	+	35 865.00 €

Recettes d'investissement

10226 – Taxe d'aménagement	+	8 500.00 €
1323 – Subventions d'investissement – Départements	+	26 315.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	1 050.00 €
Total recettes d'investissement	+	35 865.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p style="text-align: center;">28 SEP. 2023</p> <p>De sa publication : 28 SEP. 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 28 SEP. 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 septembre 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	---

